



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 103458

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dépenses de fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations. Dans son rapport de décembre 2016, la Cour des comptes indique que celles-ci ont connu une progression anormalement rapide depuis 2007 et jusqu'à une date récente, avec des conséquences sur les coûts d'exercice. Les magistrats préconisent de revoir le statut du caissier général en supprimant le compte de gestion et son jugement par la Cour. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en œuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103458

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2283

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)